

Emploi direct par Chèque Emploi Service Universel (CESU)

Définition : Vous employez directement un salarié sans l'intervention d'un organisme. Pour rémunérer ce salarié, vous avez la possibilité d'utiliser des Chèques Emploi Service Universel (CESU).

Ce dernier est un moyen simple pour rémunérer un salarié, car il tient lieu de contrat de travail et intègre le règlement des charges.

Pour l'obtenir adressez-vous à votre banque ou à la Poste.

Contact : Pour plus de renseignements, contactez le 0 820 00 23 78 (n° indigo 0,12 € TTC / min) ou bien consultez le site internet www.cesu.urssaf.fr.

Organismes mandataires

Définition : Un organisme (association, entreprise privée...) se charge de recruter le salarié mais vous en êtes l'employeur. Il vous appartient donc d'assurer directement le paiement du salaire et des charges sociales. Certains organismes proposent d'assurer différentes tâches administratives pour votre compte moyennant une cotisation.

Contact : Maison de l'Autonomie - 10 ter, rue d'Estienne d'Orves - 92500 Rueil-Malmaison

Tel. : 01 41 39 88 00

Associations :

ASSDPA - Centre Robert Debré - 10 ter, rue d'Estienne d'Orves - 92500 Rueil-Malmaison

Tel : 01 47 49 54 24

FLORINA - Centre Robert Debré - 10 ter, rue d'Estienne d'Orves - 92500 Rueil-Malmaison

Tel : 01 47 08 34 65

Organismes prestataires

Définition : La personne qui intervient à votre domicile est salariée d'un organisme (association, entreprise privée...). C'est donc ce dernier qui assure le paiement du salaire et des charges. Vous réglez l'organisme sur présentation de facture.

Contact : Maison de l'Autonomie - Centre Robert Debré - 10 ter, rue d'Estienne d'Orves - 92500 Rueil-Malmaison

Tel. : 01 41 39 88 00

Associations :

Association de Soins et de Services à Domicile aux Personnes Âgées (ASSDPA) - Centre Robert Debré - 10 ter, rue d'Estienne d'Orves - 92500 Rueil-Malmaison

Tel : 01 47 49 54 24

FLORINA - Centre Robert Debré - 10 ter, rue d'Estienne d'Orves - 92500 Rueil-Malmaison

Tel : 01 47 08 34 65